Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le 11/12/2023
ID : 001-250102365-20231205-D2023045-BF

SYNDICAT INTERCOMMUNAL / AIN
TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 novembre 2023,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : Mme Hélène BROUSSE

N° D2023045
Objet :Décision modificative n°2/2023

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	29
Pour	29
Contre	0
Abstention	0

Présents :
CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX – Bernard BIENVENU – Patrick BOUVARD - Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Mireille MORNAY – Thierry PALLEGOIX - Bernard PERRET – Jean Luc ROUX
CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Elisabeth LAROCHE
CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER - Jean François JANNET
3CM : Jean Philippe FAVROT – Andrée RACCURT
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine FRANCOIS
CCBS : Philippe PLENARD
RAPC : Frédéric MONGHAL – Antoine BAUTAIN
HBA : Alain AUBOEUF
Excusés remplacés par le suppléant :
CA3B : Benjamin RAQUIN remplacé par Serge GUERIN
CCBS : Jean Jacques BESSON remplacé par Daniel GRAS
Excusés ayant donnés procuration :
CCPA : André MOINGEON pouvoir à Yves CRISTIN
3CM : Philippe GUILLOT-VIGNOT pouvoir à Jean Philippe FAVROT
Excusés :
CA3B : Jonathan GINDRE – Jean Marc THEVENET
CCPA : Vincent MANCUSO – Max ORSET
CCD : Sonia PERI
Absents :
CCPA : Gilbert BOUCHON - Frédéric TOSEL
CCV : Guy DUPUIT

Envoyé en préfecture le 07/12/2023
Reçu en préfecture le 07/12/2023
Publié le
ID : 001-250102365-20231205-D2023045-BF

Monsieur Bernard, Vice-président finances, explique :

Afin de régulariser l'actif du Syndicat, Monsieur le Payeur Départemental demande l'amortissement du solde d'une subvention de 119 312€, reçue en 2009, au compte 13178 (autres subventions transférables fonds européens). Il y a ainsi lieu de procéder à la décision modificative 2/2023 telle que présentée dans le tableau ci-dessous.

Fonctionnement - Dépenses				
Chapitre		BP + DM1	DM 2	TOTAL
023	Vir à la section d'investissement	3 350 699.55	+ 119 312.00	3 470 011.55
Fonctionnement recettes				
777-042	Recettes et quote-part subventions transférées investissement au compte de résultat	87 832.00	+ 119 312.00	207 144.00
Investissement – Dépenses				
139178-040	Subvention investissement actifs amortissement Autres fonds européens	0	+119 312.00	119 312.00
Investissement – Recettes				
021	Virement de la section de fonctionnement	3 350 699.55	+ 119 312.00	3 470 011.55

Vu l'arrêté du 9 décembre 2021 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57

Vu la délibération n°D2022031 du 5 juillet 2022 relatif à l'adoption de la nomenclature M.57 au 1er janvier 2023;

Vu la délibération n°D2023003 du 31 janvier 2023 relatif au règlement budgétaire et financier

Vu la délibération n°D2023021 du 14 mars 2023 approuvant le budget primitif 2023 et la délibération n°D2023037 du 10 octobre 2023 concernant la décision modificative n°1/2023

Le Comité syndical,
Ouï l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTE la décision modificative n°2 de l'exercice 2023 telle que détaillée ci-dessus
AUTORISE le Président à signer et intervenir.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.

ORGANOM
Le Président

Yves CRISTIN
Président